



**Syndicat National de l'Administration Scolaire,
Universitaire et des Bibliothèques**

Fédération syndicale unitaire

Amiens, le 26 juin 2021

à Madame la secrétaire générale de l'académie
20 Boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

OBJET : Mise en œuvre du télétravail - Rentrée 2021

Madame la secrétaire générale,

Depuis le 14 juin dernier, les personnels du rectorat intéressés par l'exercice de leurs fonctions en télétravail à la rentrée prochaine ont été invités à se déclarer auprès de leurs supérieurs hiérarchiques.

La mise en place du télétravail s'inscrit dans une politique volontariste en faveur de l'amélioration de la qualité de vie au travail et peut permettre de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle. C'est aussi l'occasion pour une direction d'initier une nouvelle forme d'organisation du travail et de moderniser ses pratiques managériales.

La charte académique donne le cadre et les principes directeurs du télétravail dans les services académiques, mais force est de constater, d'après un panel représentatif de nos collègues affectés au sein des différentes divisions et délégations, que ce cadre fait l'objet d'une lecture très orientée des critères d'éligibilité et des modalités d'exercice du télétravail de la part des chefs de services.

Alors que la charte académique précise que les agents à temps plein peuvent exercer au maximum deux jours de télétravail par semaine, les chefs de services en concluent rapidement, d'après nos collègues, qu'ils n'accorderont à leurs agents qu'un seul jour de télétravail par semaine.

Alors que le formulaire de demande d'autorisation de télétravail questionne sur les jour(s) de télétravail souhaité(s) du lundi au vendredi, les chefs de services auraient tendance, d'après nos collègues, à penser que le travail à domicile des lundis et des vendredis s'apparenterait plutôt à une notion de « weekends prolongés ».

Cela n'est pas acceptable et vous savez avoir pu compter, lors de cette année scolaire frappée par l'épidémie, sur la conscience professionnelle et l'engagement au quotidien des personnels des services académiques pour garantir la qualité de nos missions malgré le contexte difficile. Vous-même et Monsieur le recteur n'avez pas manqué de souligner régulièrement lors de nos échanges dans les diverses instances académiques, l'engagement et l'investissement des personnels. Ces longs mois de travail à la maison ont démontré toute l'efficacité de nos collègues en travail distant.

Cependant, nous constatons que les chefs de services font preuve de réticence à développer l'exercice des fonctions en télétravail qui s'inscrit pourtant dans le respect des dispositions du statut général des fonctionnaires ainsi que dans le respect de la charte académique pour le télétravail désormais en vigueur dans notre académie.

Pour le SNASUB-FSU, l'organisation du télétravail doit absolument reposer sur une relation de confiance entre les agents et leurs responsables hiérarchiques.

Vous n'êtes pas sans savoir, Madame la secrétaire générale, que tout refus ou restriction d'une demande d'autorisation à exercer ses activités en télétravail doit être hiérarchiquement argumenté et clairement justifié, puisque les personnels seront en droit de contester tout refus jugé arbitraire ou non fondé auprès des commissions administratives paritaires compétentes dans lesquelles notre organisation syndicale représentative siège.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir rappeler aux différents responsables hiérarchiques qu'il n'y a pas lieu à interprétation des modalités de mise en œuvre du télétravail (missions, durée, jours, plages horaires...) - discutées avec les organisations syndicales et présentées en CTA - dans notre académie pour la rentrée scolaire prochaine.

Nous vous prions d'agréer, Madame la secrétaire générale, l'expression de notre considération distinguée.

Bernard GUÉANT,
Secrétaire académique du SNASUB-FSU Amiens



SNASUB - FSU

9, rue Dupuis 80000 AMIENS

Téléphone : 03.22.72.95.02

Courrier électronique : snasub.amiens@orange.fr

Site internet : <http://snasub-amiens.fr/>